

Orientation 2 Apaiser les interactions Homme/nature

Orientation 2 Apaiser les interactions Homme/nature

« Le caractère périurbain du territoire du parc national des Calanques conduit à développer des actions particulières pour limiter les aspects négatifs des interactions entre les modes de vie urbains et les espaces naturels. La majeure partie des difficultés se concentre aux interfaces entre les espaces d'usages urbains (parfois ruraux) et les espaces naturels, mais il est nécessaire de considérer ces interactions dans l'épaisseur des espaces aménagés. Apaiser les rapports ville/nature consiste donc essentiellement à favoriser la nature en ville d'une part et limiter les pollutions ou autres dégradations des espaces naturels d'autre part. »

(...)

Aire d'adhésion - Mesure n°8 : Limiter l'opportunisme de certaines espèces sauvages

« L'aspect périurbain des zones naturelles peut provoquer des déséquilibres dans la répartition de populations d'espèces et entraîner une perte de biodiversité. En effet, certaines espèces sont favorisées par les modes de vies urbain (sangliers, goélands, rats ou algues toxiques...) parce qu'elles y trouvent une abondante source de nourriture et/ou la disparition de leurs prédateurs. Par leur surnombre ces espèces peuvent provoquer la disparition d'espèces plus fragiles. »

(...)

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Associer les usagers à des actions collectives éco?citoyennes ;
- Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques ;
- Valoriser les interfaces ville/nature pour limiter les accès au coeur du milieu naturel et y développer des lieux d'hébergements éco?responsables ;
- Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et les missions du PN.

"Rôle de l'Établissement public

Orientation 2 Apaiser les interactions Homme/nature

Établit la liste des espèces opportunistes.

Assure la maîtrise d'ouvrage ou apporte son soutien scientifique, technique et ou financier aux études d'évaluation.

(...)"

Contributions attendues aux communes adhérentes

"Engagent des projets avec le soutien à l'EPPN, et où participent au financement d'études d'évaluation

Participent aux actions de régulation. »

pages 119 et 120

Référence ID de l'article : #1450

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-25 14:27